

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS
3 ème Trimestre 2007

	3ème Trimestre 2007	3ème Trimestre 2006 (*)	au 30.09.2007	au 30.09.2006 (*)	au 31.12.2006 (*)
1- Produits d'exploitation bancaire	83 395	73 929	242 811	215 143	307 188
a- Intérêts	64 815	57 424	183 309	163 028	235 948
b- Commissions en produits	11 546	10 057	30 756	28 526	41 494
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	6 673	5 981	20 627	15 720	21 408
d- Revenus du portefeuille d'investissement	361	467	8 119	7 869	8 338
2- Charges d'exploitation bancaire	38 859	33 816	110 295	94 712	130 413
a- Intérêts encourus	38 528	33 522	109 335	93 862	129 044
b- Commissions encourues	331	294	960	850	1 369
3- Produit net bancaire	44 536	40 113	132 516	120 431	176 775
4- Autres produits d'exploitation	140	52	423	181	538
5- Charges opératoires, dont :	27 441	25 133	76 681	73 736	100 349
a- Frais du personnel	21 347	19 359	58 225	56 139	75 865
b- Charges Générales d'exploitation	4 880	4 747	14 841	14 566	19 702
6- Structure du portefeuille			685 179	638 844	658 145
a- Portefeuille titres-commercial			374 848	320 223	341 748
b- Portefeuille d'investissement			310 331	318 621	316 397
7- Encours des crédits apparaissant au bilan			3 616 615	3 355 426	3 343 148
8- Encours des dépôts, dont :			3 620 447	3 292 628	3 298 386
a- Dépôts à vue			850 239	735 415	746 645
b- Dépôts d'épargne			1 232 534	1 174 282	1 193 474
9- Emprunts et ressources spéciales			569 302	606 172	626 514
10- Capitaux Propres			358 755	346 733	349 528

N.B : La situation comptable ayant servi à l'élaboration des indicateurs d'activité au 30.09.2007 ne tient pas compte de la cession de la participation de la BNA dans le capital de la société MAGASIN GENERAL réalisée au mois d'octobre 2007 et ayant rapporté à la Banque une plus-value de 26,6 millions de dinars.

(*) Retraitements effectués à l'occasion de l'élaboration des états financiers intermédiaires au 30/06/2007.



NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

DE LA BNA ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2007

BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2007

Les indicateurs arrêtés au 30 Septembre 2007 ont été établis en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles suivantes :

1- Règles de prise en compte des produits

Les produits perçus et comptabilisés d'avance et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêtés des indicateurs n'ont pas été constatés dans les produits d'exploitation bancaire.

Les intérêts et commissions bancaires courus et non échus sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire.

Les intérêts échus et non encaissés sont constatés en produits réservés.

Les agios sur les comptes courants débiteurs ainsi que les intérêts courus et non échus sur crédits à moyen et long terme, relatifs à des engagements classés, sont constatés en produits réservés.

2- Règles de comptabilisation des charges

Les charges d'intérêts et les commissions décaissées et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêtés des indicateurs ne sont pas prises en compte dans les charges d'exploitation bancaire.

Les charges non décaissées, mais encourues à la date d'arrêtés, sont constatées dans les charges d'exploitation bancaire.

AUTRES NOTES EXPLICATIVES

1- Structure du portefeuille - titres

Le portefeuille - titres est classé en deux catégories. Le portefeuille – titres commercial et le portefeuille d'investissement.

Le portefeuille titres - commercial comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme.

Le portefeuille d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile pour l'activité de la Banque.

L'encours du portefeuille titres est présenté net des provisions.

2- Encours des crédits

Les encours de crédits sont composés des comptes débiteurs, des autres concours à la clientèle, des crédits sur ressources spéciales et des créances agricoles abandonnées et prises en charge par l'Etat.

Ces encours sont présentés compte tenu des créances rattachées et nets des agios réservés, des provisions sur les créances douteuses et des intérêts perçus d'avance.

3- Encours des dépôts

Les dépôts sont présentés compte tenu des dettes rattachées

4- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées

5- Capitaux propres

Les capitaux propres au 31.12.2006 sont présentés avant affectation du résultat de l'exercice 2006.

Les résultats enregistrés au 30.09.2006 et au 30.09.2007 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.